

être charge', dans ce rapport, d'une tâche un peu discordante avec l'objet habituel de nos occupations et de nos études. Le roi Charles X déclarait avec bonne grâce que « dès qu'il « s'agissait de poésie, il n'avait que sa place au parterre. » La même humilité nous conviendrait, et c'est déjà chercher à la nôtre un indiscret abri, que d'invoquer une comparaison royale. Mais enfin, nos prétentions ne vont pas au-delà d'une simple place au parterre, quand il est question de juger les poètes. Nous nous faisons volontiers peuple en cette occasion, et sans nous en plaindre, sans croire même, nous le dirons franchement, que nous ayons perdu pour cela le droit ou la possibilité de bien juger. Du parterre ou du peuple la place n'est pas mauvaise, tant s'en faut, pour décider si la poésie a touché juste et si elle a réussi à faire vibrer dans les coeurs la libre nationale.